

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mars 2015

BIODIVERSITÉ - (N° 2064)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 21

présenté par

M. Foulon, M. Cinieri, M. Vitel, M. Siré, M. Saddier, M. Hetzel, M. Quentin, M. Aboud,
Mme Louwagie, M. Fenech, M. Decool, M. Abad, M. Dhuicq et M. Le Fur

ARTICLE 68 TER

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« biodiversité »,

insérer le mot :

« terrestre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle, l'intitulé du chapitre VIII étant « Biodiversité terrestre », il convient de préciser le champ d'application de l'article dans le texte.